



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge du glaucome

Question écrite n° 22883

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge du glaucome. Touchant plus de 1,2 million de personnes, cette maladie visuelle provoque une dégénération progressive du nerf optique. L'une de ses caractéristiques est qu'elle est asymptomatique et souvent diagnostiquée tardivement lorsqu'elle a déjà atteint un stade avancé. En raison du vieillissement de la population, cette maladie progresse fortement, les associations de patients et les professionnels de la santé estimant qu'elle touchera 2 millions de personnes en 2025. Face aux difficultés rencontrées par les patients au regard du diagnostic et de la prise en charge, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les glaucomes à angle ouvert, glaucomes les plus fréquemment observés dans les pays occidentaux, ont effectivement une évolution silencieuse. Un diagnostic précoce est essentiel en prévention de la perte de vision afin d'instaurer un traitement réduisant la pression intraoculaire. Cela soulève la question d'un dépistage qui n'est toutefois pas facilement envisageable. En effet, il n'existe pas de test simple pour un dépistage systématique car il est nécessaire de recourir à la combinaison de plusieurs examens spécialisés, la sensibilité de la mesure de la pression intraoculaire seule étant insuffisante. La Haute autorité de santé (HAS) a été saisie pour l'établissement de repères sur les conditions devant amener à la réalisation d'examens ophtalmologiques diagnostiques. La création de ces repères constitue un préalable à la diffusion d'une information officielle auprès du public. Les travaux engagés par la HAS sur la prise en charge du glaucome sont actuellement en cours.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22883

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2019](#), page 8163

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9462